

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 6 mai 2024

Vœu de l'exécutif relatif aux coupes budgétaires de l'État dans les politiques culturelles parisiennes

Considérant l'annonce par le ministre de l'Économie d'une annulation de crédits de 204 millions d'euros sur le budget de l'État dédié à la culture et au patrimoine dont 96 millions d'euros visent directement la création artistique frappée d'une baisse de 10 % ;

Considérant que ces annulations de crédits prises par décret, et donc hors de tout débat au Parlement, sont intervenues quelques semaines après la nomination de Rachida Dati à la tête de ce ministère alors qu'une hausse de 6 % du budget de la culture en 2024 avait été précédemment annoncée ;

Considérant que ce plan d'économies particulièrement brutal touche particulièrement les acteurs parisiens avec notamment moins une baisse de crédits de 6 millions d'euros pour l'Opéra de Paris, de moins 3 millions d'euros pour le Louvre, de moins 5 millions d'euros pour la Comédie française et de, moins 500 000 euros pour les théâtres nationaux de Chaillot et de la Colline (20^{ème}) ;

Considérant que ces décisions, si elles étaient mises en œuvre, porteraient une atteinte grave à la liberté de création et à l'exception culturelle française ;

Considérant que ces décisions vont pénaliser tout un secteur d'activité, théâtres, associations et en bout de chaîne de nombreux artistes indépendants avec les risques d'un plan social touchant notamment le monde du spectacle vivant ;

Considérant que le Théâtre de la Colline, acteur majeur de la création culturelle dans le 20^{ème} est directement visé par ces coupes budgétaires ;

Considérant que ce théâtre a développé un jumelage avec deux associations qui travaillent avec des jeunes en QPV, Plus Loin et Belleville Citoyenne, avec des parcours spectateurs et créations proposés aux jeunes dans les quartiers populaires ;

Sur proposition de l'exécutif, le conseil d'arrondissement du 20^{ème} émet le vœu :

- Que le gouvernement renonce à ces annulations de crédits.

- Que les subventions dédiées au Théâtre de la Colline soient sanctuarisées, permettant à ce théâtre de développer ses programmes de création et de diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les à destination des quartiers populaires de l'arrondissement.